

L'Oratorien

OUVROUER LES CHAMPS



L'Espace Oratorien



OUVROUER-LES-CHAMPS 2019

27^{ème} édition



La Municipalité remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle édition 2019.

Suite au sondage proposé aux habitants de la commune par la municipalité afin de donner un nom à la salle multi-activités, le Conseil Municipal a retenu parmi les propositions reçues :



Bonne lecture à tous ...



Sommaire

Sommaire	3
L'édito du Maire	4
Le Conseil Municipal	5
Les Commissions Communales.....	6
Les syndicats intercommunaux	7
Renseignements Pratiques.....	9
Tarifs Communaux 2019	10
Renseignements Administratifs	11
Informations Municipales.....	12
Sujets traités lors des Conseils Municipaux	19
Budget communal	22
Budget assainissement.....	23
Bilan restaurant scolaire.....	24
Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire Férolles/Ouvrouer	25
Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes des Loges	26
Assistantes Maternelles Agréées d'Ouvrouer les Champs	27
Syndicat Intercommunal d'Assainissement	28
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer.....	29
Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères	32
Communauté de communes des Loges	34
Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer les Champs	36
Ecole d'Ouvrouer.....	38
Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves	40
Association des Parents d'Elèves Férolles / Ouvrouer	41
La Garderie « Les P'tits Loups Oratoriens ».....	43
Le Comité d'Animation	46
Amicale des Anciens & Section Boules.....	48
Les Enfants du village	49
La Horde de Freyja	50
Calendrier des fêtes 2019.....	51
Etat Civil	52
L'aide à domicile (UNA) – Secteur Tigy.....	53
Annuaire des Professionnels de la Commune	55
Civisme	56
La mairie vous informe	58
Plan de la commune	59



L'édito du Maire

Chères Oratoriennes, Chers Oratoriens,

Vous venez de recevoir votre bulletin municipal. C'est un regard dans le rétroviseur du temps qui passe et sur les événements qui ont marqué l'année 2018 dans notre village. Il est le reflet de la vie, de la vie de notre commune, avec ses joies et ses peines, ses animations, ses nouveautés et le travail de votre équipe municipale.

En ce qui concerne le bilan de l'exercice 2018, je vais être brève dans la mesure où la construction de la salle des fêtes a été le point central de nos objectifs. Les habitants de la commune ont enfin leur salle des fêtes. Elle allie confort, accessibilité, sécurité et équipements pour être utile et conviviale. La salle des fêtes existe, doit vivre, générer émotions et bien-être. Que ce nouvel équipement puisse connaître autant d'heureux événements et de fréquentation que l'ancienne salle des fêtes.

Bien sûr, des travaux d'entretien courant ont été réalisés moins emblématiques mais tout aussi nécessaire.

Je vous rappelle que le site internet de la commune est un service et fonctionne bien. Il est un lien entre vous et la Mairie.

En page 51, vous trouverez le calendrier des manifestations 2019 bien chargé avec une nouveauté en octobre. En effet, nous souhaitons organiser « La Fête de la Vie Locale » en regroupant toutes les associations, les entreprises et les artisans afin de les faire connaître aux Oratoriens.

Merci aux Oratoriennes et Oratoriens qui se sont investis tout au long de cette année passée dans l'intérêt de notre village et de ses habitants. C'est nous tous qui faisons la vie d'Ouvrouer les Champs, ce bulletin en est le condensé.

Je souhaite remercier, toutes les associations de notre commune, qui œuvrent avec enthousiasme et générosité et vous propose de nombreuses activités ou services. C'est une vraie richesse qui est au cœur du lien social qui lie l'ensemble de nos concitoyens. Merci à vous tous, présidents(es), membres et bénévoles qui donnez beaucoup de votre temps.

Je remercie notre personnel communal qui tout au long de l'année s'implique, dans le but toujours essentiel de satisfaire la Collectivité et ses habitants.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi notre commune. Ils y trouveront calme et sérénité. Investissez-vous en fonction de vos disponibilités et participez à la vie de votre village. Bienvenue aussi aux nouveaux nés de l'année et félicitations aux parents.

Que cette nouvelle année soit pour vous tous et vos proches une année de joie et de réussite. En mon nom personnel, au nom de l'équipe municipale et au nom du personnel communal, je vous souhaite une très bonne année 2019.

Bonne lecture !

Votre Maire,
Laurence Monnot.



Le Conseil Municipal



Laurence Monnot

Maire

ADJOINTS



**Geneviève
Leroux-
Bachelet**

1^{er} Adjoint



**Jean-Claude
Fardeau**

2^{ème} Adjoint

CONSEILLERS



Micheline Chenet



Olivier Galliot



Alain Guyot



Franck Janvrin



Virginie Mazikou



Jean-Marc Peigné



Arnaud Quesneau



Aurélie Robert



Guillaume Sirop



Les Commissions Communales

Mme le Maire est Présidente de toutes les commissions

Budget

Geneviève LEROUX-BACHELET
Olivier GALLIOT
Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Arnaud QUESNEAU
Aurélie ROBERT
Guillaume SIROP

Affaires Scolaires - Cantine

Aurélie ROBERT
Virginie MAZIKOU
Arnaud QUESNEAU
Micheline CHENET
* Sybel LE TEXIER
* Colette VINSSIAT

Calamités Agricoles

Jean-Claude FARDEAU

Espaces Verts

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Jean-Claude FARDEAU
Jean-Marc PEIGNE
* Valérie BARRUET

Fêtes et Cérémonies

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Virginie MAZIKOU

Voirie - Urbanisme

Jean-Claude FARDEAU
Olivier GALLIOT
Franck JANVRIN
Geneviève LEROUX-BACHELET
Guillaume SIROP
* Jean CHEVRIER

Assainissement

Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Guillaume SIROP

Communication

Micheline CHENET
Alain GUYOT
Virginie MAZIKOU
Guillaume SIROP
Aurélie ROBERT

Cimetière

Micheline CHENET
Virginie MAZIKOU
Aurélie ROBERT

Travaux

Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN
Jean-Marc PEIGNE
Aurélie ROBERT
Guillaume SIROP
Olivier GALLIOT
* Guillaume MORIN
* Jean-Guy VIROULEAU

Appel d'Offres

Olivier GALLIOT
Alain GUYOT
Franck JANVRIN
Geneviève LEROUX-BACHELET
Jean-Marc PEIGNE
Guillaume SIROP

** Membre non élu*



Les Syndicats Intercommunaux

S.I.R.I.S Ouvrouer les Champs – Férolles

(Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

Mme le Maire
Micheline CHENET

Aurélie ROBERT
Virginie MAZIKOU

S.I.A.E.P (Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable)

Titulaires

Mme le Maire
Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN

Suppléant

Olivier GALLIOT

S.I.B.L. (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret)

Titulaires

Jean-Claude FARDEAU
Olivier GALLIOT

Suppléants

Alain GUYOT
Jean-Marc PEIGNE

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Titulaires

Geneviève LEROUX-BACHELET
Micheline CHENET

C.L.E – S.A.G.E.

(Commission Locale de l'Eau - Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux)

Mme le Maire Représente la Communauté
de Communes Les Loges

S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Titulaires

Jean-Claude FARDEAU
Franck JANVRIN

Suppléant

Geneviève LEROUX-BACHELET

S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal de Collecte et Taxe des Ordures Ménagères)

Titulaire

Geneviève LEROUX-BACHELET

Suppléant

Franck JANVRIN

A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)

Titulaire

Jean-Claude FARDEAU

C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Titulaire

Mme le Maire

Suppléant

Olivier GALLIOT



Conseiller communautaire Communauté de Communes des Loges

Mme le Maire

Correspondants Défense - Protection Civile

Jean-Claude FARDEAU
Guillaume SIROP

Correspondants Plan de Prévention des risques d'Inondations - Catastrophes Naturelles

Micheline CHENET
Alain GUYOT

Référent sécurité routière

Guillaume SIROP

Fourrière Animale des Communes et des Communautés de Communes

<i>Titulaire</i>	Geneviève LEROUX-BACHELET	<i>Suppléant</i>	Jean-Claude FAR- DEAU
------------------	---------------------------	------------------	--------------------------

Approlys (Centrale d'achat du Conseil Départemental)

<i>Titulaire</i>	Mme le Maire	<i>Suppléant</i>	Olivier GALLIOT
------------------	--------------	------------------	-----------------



Renseignements Pratiques

Mairie

Tél. : 02.38.59.73.40

Fax : 02.38.57.25.82

Email :

mairie-ouvrouer.les.champs@wanadoo.fr

Site internet: www.ouvrouer-les-champs.fr



OUVERTURE AU PUBLIC

- Lundi de 9h à 11h
- Mercredi de 9h30 à 11h30
- Samedi de 10h à 12h

Madame Le Maire et ses Adjoints sont à votre disposition, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Numéros utiles :

Ecole maternelle de Férolles : 02.38.57.20.09

Ecole primaire et garderie Férolles : 02.38.59.76.55

Ecole Elémentaire d'Ouvrouer les Champs : 02.38.59.91.88

Restaurant scolaire: 06.62.90.05.12

Secrétariat du Syndicat Scolaire : 02.38.46.19.03

Garderie Les P'tits Loups Oratoriens : 07.62.61.19.73

Le Personnel Communal



Mme Danièle CANOINE
Rédacteur



Mme Virginie SANCHEZ
Adjoint administratif territorial
principal 2^{ème} classe
Adjoint d'animation territorial



Mme Patricia CHANGENOT
Adjoint technique territorial



Mme Tiffany DEZERT-LACOSTE
Adjoint technique



Mme Ludivine COLLET
Adjoint d'animation territorial



M. Florent TRASSEBOT
Adjoint technique territorial
De 1^{ère} classe



Mme Christel COLLET
Adjoint technique territorial



Tarifs Communaux 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête les tarifs suivants, applicables au 1er janvier 2019, pour les différentes locations de bâtiments communaux ou de concessions de cimetière, qu'il consent, à savoir :

Salle des fêtes :

	Habitant Commune	Hors Commune
Forfait Week-end	350 €	550 €
1 jour week-end ou jour férié	200 €	300 €
1 jour semaine (hors jour férié)	100 €	150 €

Associations : deux réservations gratuites, par année civile, et uniquement pour des manifestations organisées dans le but d'animer la vie locale de la Commune.

Le tarif à partir de la 3ème location est fixé à 100€ la journée.

Cette location devra être réservée un mois avant la manifestation et ne sera possible que si la salle n'est pas déjà louée par des personnes privées. Les locations privées sont prioritaires.

Cautions :

Cautions de 800.00 € pour la location de la salle Multi-activités.

Cautions de 200.00 € pour le ménage ou le retard de restitution des clés.

En cas d'annulation :

- 30 jours calendaires avant la date de la location : un montant de 50% de la location sera exigé
- dans le dernier mois avant la date de la location : le montant total de la location sera retenu

Tables de la salle des fêtes :

Uniquement pour les habitants de la Commune, soit maximum 10 tables à 5 € l'unité + caution de 40.00 € par table

Mise à disposition du percolateur : 8 € par location

Concessions cimetière :

Taxe d'inhumation :	30.00 €
Taxe d'exhumation :	30.00 €
Concession de 15 ans :	50.00 €
Concession de 30 ans :	100.00 €

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) 30.00 €

Caves urnes : mêmes tarifs que les concessions

Caveau provisoire : 1 € par jour calendaire avec un maximum de 6 mois



Renseignements Administratifs

<p><u>Extrait ou copie acte naissance</u></p> <p>Mairie du lieu de naissance, joindre enveloppe timbrée. Les personnes de nationalité française nées à l'étranger doivent s'adresser : Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES CDX 9.</p>	<p><u>Certificat de nationalité française</u></p> <p>Greffé du Tribunal d'Instance du domicile, livret de famille ou toutes pièces prouvant votre nationalité</p>	<p><u>PACS</u></p> <p>Mairie de fixation du lieu de résidence commune : convention écrite en double exemplaire, copie acte de naissance de moins de 3 mois de chaque partenaire, pièce d'identité en cours de validité, attestation sur l'honneur qu'il n'y a pas de lien de parenté avec son partenaire, ni de lien d'alliance, attestation sur l'honneur indiquant le lieu où est fixée la résidence commune, livret de famille.</p>
<p><u>Extrait ou copie acte mariage</u></p> <p>Mairie du lieu de mariage, joindre enveloppe timbrée.</p>	<p><u>Renouvellement carte de séjour étranger</u></p> <p>Préfecture, 4 photos, carte de séjour, passeport</p>	<p><u>Légalisation de signature</u></p> <p>Mairie du domicile, carte d'identité, signature à faire sur place à la Mairie.</p>
<p><u>Extrait ou copie acte décès</u></p> <p>Mairie du lieu de décès, joindre une enveloppe timbrée.</p>	<p><u>Inscription sur liste électorale</u></p> <p>Mairie du domicile, se fait avant le 31 mars. Se munir de sa carte d'identité, 1 justif. de domicile, avoir 18 ans et la nationalité française.</p>	<p><u>Attestation de recensement militaire</u></p> <p>Avoir 16 ans (fille et garçon), Mairie du domicile, livret de famille + carte d'identité du recensé + justificatif de domicile.</p>
<p><u>Certificat de vie</u></p> <p>Mairie du domicile, carte d'identité ou livret de famille, présence du demandeur.</p>	<p><u>Certificat vie commune</u></p> <p>Mairie du domicile, cartes d'identités, justificatif de domicile.</p>	<p><u>Sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française</u> : ne se fait plus à la mairie de domicile mais formulaire à remplir soi-même avec copie de la carte d'identité du parent détenant l'autorité parentale</p>
<p><u>Livret de famille</u></p> <p>Mairie du lieu de mariage, en cas de perte : fournir l'état civil des conjoints et des enfants ; pour un divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.</p>	<p><u>Reconnaissance prénatale</u></p> <p>A faire avant la naissance dans toutes les Mairies, cartes identités, justif. domicile,</p>	<p><u>Permis de construire, aménager, démolir</u></p> <p>Mairie du domicile, dossier de demande en 5 exemplaires.</p>
<p><u>Carte nationale d'identité</u></p> <p>A compter de mars 2017, mairies équipées d'un Dispositif de Recueil (voir liste)</p> <p>Durée de validité entre 10 et 15 ans selon le cas (se renseigner auprès de la Mairie).</p> <p>Gratuit si 1^{ère} demande et sur présentation de l'ancienne CNI, droit de timbre de 25 € en cas de non présentation de la carte à renouveler</p> <p>Ancienne Carte d'identité, acte de naissance (selon le cas), justificatif de domicile, carte d'identité d'un des parents pour les mineurs. Empreinte à prendre sur place</p>	<p><u>Déclarer une naissance</u></p> <p>Se présenter Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours, certif. d'accouchement, livret de famille, copie acte reconnaissance anticipée, copie acte naissance des 2 parents, un carnet de santé vous sera délivré par l'hôpital.</p>	<p><u>Déclaration préalable</u></p> <p>Mairie du domicile, concerne les travaux n'excédant pas 20 m², dossier de demande en 5 exemplaires.</p>
<p><u>Passeport adultes, valable 10 ans</u></p> <p>Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil, copie acte naissance, ancien passeport, photos prises sur place, 1 justif. de domicile, droit de timbre.</p>	<p><u>Formalités pour mariage</u></p> <p>Se présenter à la Mairie 21 jours avant date prévue, copie acte naissance des futurs époux, attestation sur l'honneur du domicile, liste témoins et copie de leur CNI.</p>	<p><u>Certificat d'urbanisme</u></p> <p>Mairie ou notaire ou géomètre, dossier de demande en 3 exemplaires</p>
<p><u>Passeport mineurs, valable 5 ans</u></p> <p>Mairies équipées d'un Dispositif de Recueil, copie acte naissance, photos prise sur place, 1 justif. de domicile, autorisation parentale, droit de timbre à 45 € (15 ans et plus), 20 € (moins de 15 ans).</p>	<p><u>Pour déclarer un décès</u></p> <p>Se présenter à la Mairie dans les 24 heures, livret de famille, certificat de décès établi par le médecin.</p>	<p><u>Demande de busage de fossés</u></p> <p>Mairie du domicile, formulaire + plans.</p>

Informations municipales

Travaux 2018...



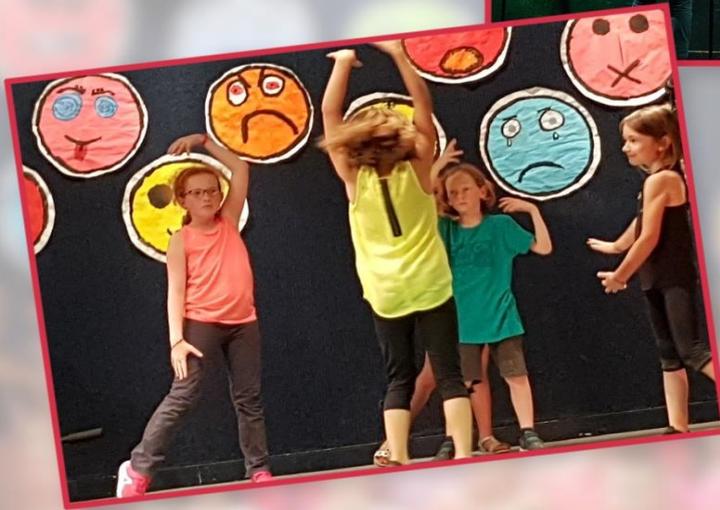


Mise en service du très haut débit



Ça s'est passé en 2018

Soirée chants des écoles



14 juillet



COUPE DU MONDE 2018





Visite de l'Assemblée Nationale



Repas des Aînés



Nos Aînés ont eu la joie de partager le repas dans la nouvelle salle.





Sujets traités lors des Conseils municipaux

13 février 2018

- Approbation des tarifs de l'eau du SIAEP
- Vote des tarifs assainissement et de la redevance de l'eau 2018
- Convention entre la Commune et la Communauté de Communes des Loges pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention
- Communauté de Communes des Loges : Adhésion au groupement de commandes pour le balayage des voiries
- Vote des tarifs de location de la salle multi-activités 2018
- Raccordement au réseau Orange pour la construction de la salle multi-activités
- Raccordement Enedis pour la salle multi-activités
- Choix des équipements de la salle multi-activités et demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des Communes à faible population
- Création de places de parking pour la salle multi-activités et demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des Communes à faible population – volet 3 bis

27 mars 2018

- Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR)
- Sécurisation du portail de l'école : remplacement de la serrure et de la gâche électrique
- Remplacement de la porte du restaurant scolaire
- Convention de groupement de commande avec le SIA pour les travaux de réhabilitation sur les réseaux d'eaux usées
- Autorisation donnée au Maire pour intervenir en justice dans le cadre d'un litige avec la Commune
- Droit à la formation des élus
- Imputation des charges supportées par la Commune et afférentes au Budget Assainissement
- Attribution des subventions aux associations et attribution d'une subvention à l'Association Foncière de Remembrement (AFR)
- Budget assainissement : Approbation du compte de gestion 2017
- Budget assainissement : vote du compte administratif 2017
- Budget assainissement : affectation au résultat
- Budget assainissement : Vote du budget primitif 2018
- Budget commune : Approbation du compte de gestion 2017
- Budget commune t : vote du compte administratif 2017
- Budget commune : affectation au résultat
- Vote des taux d'imposition directs
- Budget commune : Vote du budget primitif 2018

24 avril 2018

- Augmentation du temps de travail pour le poste d'agent technique – changement de grade de deux agents – modification du tableau des effectifs
- Numérotation de la salle multi-activités
- Renouvellement du bureau de l'AFR (Association Foncière de Remembrement)
- Changement de la porte du restaurant scolaire
- Remplacement du suppléant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA)
- Modification de la subvention à l'Association d'Aide à Domicile (UNA)
- Remboursement partiel d'une facture
- Nomination d'un référent sport à la Communauté de Communes des Loges



5 juin 2018

- Budget Assainissement : Décision modificative n°2018/01
- Modification de la subvention accordée à la fourrière animale
- CCL : convention de groupement de commandes pour la réalisation d'enrobés projetés, de travaux de signalisation horizontale et verticale, et d'aménagement et d'entretien de voirie
- Autorisation donnée au Maire d'intervenir en justice auprès de la cour administrative de Nantes
- Réforme des permis de construire : permis de démolir et déclarations de clôtures
- Création d'un tarif pour capture des chiens divaguant sur la Commune
- Approbation du principe d'adhésion de la CCL à l'Agence Loiret Numérique
- Soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024
- Raccordement Enedis : Décision Modificative n°2018/01
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte – décision modificative n°2018/02 – Budget Assainissement

12 juillet 2018

- Marché public Salle multi-activités : Prolongation de délai
- Décision modificative n°2018/02 : erreur d'appréciation du montant du FCTVA – budget Commune
- Bilan cantine 2017-2018 et vote des tarifs 2018-2019
- Approbation du devis pour l'élagage de l'arbre rue de la Routisserie
- Participation de la Commune au transport pour la visite de l'Assemblée Nationale

18 septembre 2018

- Protection sociale complémentaire : mandat au centre de gestion pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation
- Décision modificative n°2018/03 : remboursement anticipé de l'emprunt pour la construction de la salle multi-activités
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017
- Choix prestataire repas offert aux Aînés 2018
- Choix prestataire élagage rue de la Routisserie
- Achat d'une armoire ignifugée et demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret au titre des Communes à faible population
- Adoption du règlement intérieur de la salle multi-activités



16 octobre 2018

- Création d'un tarif en cas de perte de la clé du portillon de l'école
- Vote des tarifs de location de la salle multi-activités aux associations, au-delà de deux réservations
- Reconduction du contrat d'acquisition du logiciel et de prestation SEGILOG pour 2019-2021
- Frais d'architecte : avenant pour prolongation de la période de suivi de travaux
- Intérêts emprunt court Caisse d'Epargne n°5224786 – Décision modificative n°2018/04

27 novembre 2018

- Réaménagement du coin cuisson de la salle multi-activités
- Convention entre la Commune et le Communauté de Communes des Loges pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention (annule et remplace la délibération n°2018/04)
- ENEDIS RODP « Chantiers » : instauration du principe de redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s)
- Modification des statuts de la Communauté de Communes des Loges
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement
- Adoption du Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du service Assainissement Collectif (RPQS) 2017 du SIA
- Reconduction de la Taxe d'Aménagement
- Vote des tarifs communaux 2019
- Marché construction de la salle multi-activités : avenant architecte

18 décembre 2018

- Validation du devis pour l'impression du bulletin municipal 2019
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive entre la Commune et le Centre de Gestion du Loiret
- Communauté de Communes des Loges : rapport annuel 2017
- Avenant n°1 au marché de construction de la salle multi-activités –lot n°9
- Dissolution du Pays Sologne Val Sud
- Admissions en non-valeurs et abandon de créances - virement de crédits
- Autorisation de recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier pour 2019
- Engagement de liquidités 2019



Le budget de fonctionnement de la commune en 2017

Les charges :

367 692,46 € (contre 360 039,45 € en 2016)

Charges générales	64391,35
Charges de personnel	138867,83
Autres charges	151408,35
Intérêts des emprunts	1886,73
Charges exceptionnelles	11138,20

Les recettes :

390 144,13 € (contre 370 522,54 € en 2016)

Atténuation de charges	6533,61
Produits des services	37990,86
Impôts et taxes	200829,91
Dotations et subventions	132159,41
Produits exceptionnels	12630,34

Le budget investissement de la commune en 2017

Les dépenses :

87 641,44 € (contre 44 073,70 € en 2016)

Augmentation due aux investissements attribués à la construction de la salle multi-activités

Immobilisations incorporelles	22713,56
Immobilisations corporelles	49585,77
Remboursement des emprunts	15342,11

Les recettes :

87 125,94 € (contre 95 003,15 € en 2016)

Dotations, fonds divers	9010,89
Subventions	60236,00
Divers	17879,05



BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 – COMPTE ADMINISTRATIF

Le budget Assainissement de la commune en 2017

LE FONCTIONNEMENT

Les charges :

45 361,90 € (contre 46 877,06 € en 2016)

Charges générales	4186,43
Charges diverses de gestion	22500,00
Amortissements	16295,58
Intérêts des emprunts	1346,89
Reversement redevance	1033,00

Les recettes :

41 419,49 € (contre 41 810,43 € en 2016)

Redevances	31246,08
Transfert entre sections	10173,16
Produits exceptionnels	0,25

LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses :

13 739,75 € (contre 13 590,13 € en 2016)

Subventions	10173,16
Remboursement des emprunts	3566,59

Les recettes :

16 295,58 € (montant identique à 2016)

Transfert entre sections	16295,58
--------------------------	----------



Restaurant scolaire d'Ouvrouer les Champs

Bilan 2017-2018 :

COUT DE REVIENT 2017/2018

SALAIRES	33578,87
ALIMENTATION	16064,73
ENTRETIEN	621,48
VETEMENTS TRAVAIL	228,64
EAU-GAZ-ELECTRICITE	235,68
ANALYSES LABORATOIRE	338,08
DIVERS	558,23
	51625,71

NOMBRE DE REPAS SERVIS	9252
COUT DE REVIENT UNITAIRE	5,58
TOTAL FACTURE	32498,65
DIFFERENCE	-19127,06

	2015	2016	2017
Nombre d'enfants inscrits	74	74	75
NOMBRE DE REPAS SERVIS	9574	9077	9276
COUT DE REVIENT UNITAIRE ALIMENTATION	1,40	1,48	1,73
COUT REVIENT HORS ALIMENTATION	4,54	4,79	3,85
cout revient global	5,94	6,27	5,58

Suite à la mutation d'un agent, à partir du 10 décembre 2018 et jusqu'au 05 juillet 2019, les repas seront confectionnés par la cuisine centrale de Tigy. Ils sont préparés sur place par un cuisinier de façon traditionnelle. La société «SET MEAL» est le nouveau prestataire de la restauration scolaire d'Ouvrouer les Champs. Ce changement s'accompagne de la mise en place d'une délégation de service public.

Les menus sont établis par une diététicienne et ont pour objectif d'être variés et équilibrés.

Les repas sont livrés en liaison chaude. Ils offrent aux enfants tous les apports caloriques nécessaires à leur activité quotidienne, en intégrant les notions d'équilibre alimentaire et d'éducation au goût.

Pour la confection des repas, les filières d'approvisionnement courtes sont favorisées avec l'introduction de **produits locaux** et **biologiques**.

Les menus sont consultables sur le site [Ouvrouer les champs.fr](http://Ouvrouer-les-champs.fr)



Le S.I.R.I.S (Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire)

LE MOT DU PRESIDENT

Le Syndicat Scolaire est un établissement public qui regroupe les Communes de Férolles / Ouvrouer-les-Champs.

Il a pour objet d'assurer la gestion et le fonctionnement des écoles. Il est doté d'un budget propre d'environ 230 000 € alimenté par les participations des communes. A la rentrée de septembre 2018, les effectifs pour l'élémentaire sont de 100 élèves pour 5 classes dont 3 à Ouvrouer-les-Champs ; forte diminution 15 élèves en moins à la rentrée 2018, 65 élèves en maternelle pour 3 classes.

Dans le cadre du développement de la lecture, l'éducation nationale attribue à l'école d'Ouvrouer les Champs qui ne bénéficie pas d'une bibliothèque municipale, une subvention de 1500 € pour sa BCD.

Le retour à la semaine de 4 jours a été voté à la majorité lors d'un conseil d'école le 30 janvier 2018 et approuvé par le Syndicat Scolaire à l'unanimité.

Le Président : Jean François Boitard

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture des écoles :

- Ecole maternelle Férolles : de 8h45 à 12h et de 13h35 à 16h30
- Ecole primaire de Férolles : de 8h45 à 12h et de 13h35 à 16h30
- Ecole élémentaire d'Ouvrouer-les-Champs : de 9h à 12h et de 13h50 à 16h50

Vacances scolaires 2018-2019 :

- Noël : samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier au matin
- Hiver : samedi 9 février 2019 au lundi 25 février 2019 au matin
- Printemps : samedi 6 avril 2019 au mardi 23 avril 2019 au matin
- Été : samedi 6 juillet 2019 au matin

LA VIE DES ECOLES

✓ Les enseignants :

Ecole de Férolles

PS : Mme Thomas – 27 élèves

MS : Mme Krupa – 21 élèves

GS : Mme Deschodt (directrice) et Mme MONS

(le lundi) – 17 élèves

CP : Mme Lemaire – 18 élèves

CE1 : Mme Bonjean – 22 élèves

▪ Ecole d'Ouvrouer-les-Champs

CE2 : Mme Malbo – 19 élèves

CM1 : Mr Varinot – 21 élèves

CM1/CM2 : Mme Mathieu (directrice)
20 élèves

✓ Garderie périscolaire

La garderie fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Horaires d'ouverture : de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h00.

Tarifs : tarification suivant le quotient familial

MANIFESTATIONS ET ACTIVITES 2018/2019

- Vendredi 22 mars 2019 : Soirée maternelle
- Vendredi 22 mars 2019 : cross des élèves d'Ouvrouer les Champs
- Mardi 21 mai 2019 : soirée chant des écoles à Sandillon
- Vendredi 14 juin 2019 : kermesse des écoles

LE PERSONNEL

- A.T.S.E.M : Laëtitia Guillen, Karine Chalopin et Pascale Villoin.
- Directrice de la Garderie périscolaire : Véronique Ouzet Châteigner
- Agents d'animation pour la garderie : Ludivine Collet, Nathalie Hutteau, KARINE Chalopin et Laëtitia Guillen
- Agent d'entretien : Graziella Lartigue
- Secrétaire du syndicat : Marie-Christine Ribot
-

TRANSPORT SCOLAIRE

- Matin : départ du parking des écoles de Férolles pour Ouvrouer-les-Champs à 8h40
- Soir : retour des écoles pour Férolles à 17h10.
- Matin : départ d'Ouvrouer pour Férolles à 8h25
- Soir : retour de Férolles pour Ouvrouer à 16h50



Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes des Loges

Le Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Des Loges 4 est maintenant bien intégré au service Petite Enfance qui comprend :

- 3 Relais d'Assistantes Maternelles situés à Saint Denis de L'Hôtel
- 1 halte-garderie itinérante sur les communes de St Martin d'Abbat, Vitry aux Loges et Fay aux Loges.
- 1 halte-garderie fixe située à Jargeau
- 1 multi-accueil installé à Sandillon dans le bâtiment Petite Enfance (avec le Relais d'Assistantes Maternelles 4

Toujours consciente des besoins des familles et soucieuse de favoriser un accueil de qualité aux jeunes enfants, l'animatrice s'est impliquée dans cette extension de territoire et un travail en collaboration est en cours avec les autres structures.

Le relais reste un lieu ressource, d'écoute, d'information, d'aide et de soutien, de rencontres et d'échanges, d'animation au service des parents, des assistantes maternelles et des enfants.

L'éducatrice de jeunes enfants s'efforce de transmettre aux professionnelles, des pratiques qui leur permettront d'être dans une communication adaptée au tout petit.

Le relais offre aux assistants maternels qui souhaitent participer, des temps collectifs proposés sur un planning adapté aux disponibilités des différentes communes.

Les temps collectifs ont lieu suivant un planning précis envoyé au début de chaque trimestre aux assistants maternels et aux parents qui le souhaitent.

Les animations se déclinent ainsi :

- Lundi : animation en alternance à Tigy ou Férolles de 9h30 à 11h30
- Mardi au dojo du gymnase de Sandillon de 9h30 à 11h30 (les parents sont les bienvenus)
- Jeudi à Vienne en Val de 9h30 à 11h30
- Vendredi à Sandillon de 9h30 à 11h30

Les assistants maternels doivent s'inscrire au préalable pour certaines animations telles que les interventions musicales, les sorties exceptionnelles, afin de permettre à l'animatrice une meilleure organisation et un accueil de qualité.

Les principaux objectifs du relais sont :

- Mettre en relation les familles et les assistantes maternelles

- Donner des réponses concernant les droits et devoirs des employeurs et des salariés (parents et assistant(e)s maternel(le)s, des informations sur la convention, les contrats de travail, les déclarations obligatoires...

- Favoriser la professionnalisation des assistants maternels à travers la formation continue et aux cours des temps collectifs

- Proposer des temps d'animations aux enfants accompagnés, soit de leur assistante maternelle, soit de leur parent, afin de créer un lien entre les uns et les autres

- Prêter des revues professionnelles et mettre à disposition des ouvrages sur le développement des enfants

- Mettre à jour la liste des assistantes maternelles des 6 communes : Ouvrouer les Champs, Tigy, Sandillon, Sigloy, Férolles et Vienne en Val

- Ecouter et soutenir en cas de difficultés

- Conseiller et informer dans le domaine éducatif par le biais d'entretiens individuels ou lors des animations

La commune d'Ouvrouer Les Champs compte 4 assistantes maternelles en activité.

Virginie, intervenante musicale spécialisée auprès des tout- petits nous ravi une fois par mois avec ses musiques et tous ses instruments.



Cette fin d'année encore, nous irons à la rencontre des pompiers sur une des communes du territoire ce qui ravira les enfants.

Les Relais d'Assistantes Maternelles sont de véritables richesses pour les assistantes maternelles et les enfants, qui viennent régulièrement aux animations, les petits peuvent nouer des liens d'amitié, ainsi que les assistants maternels.

Vous tous renseignements, veuillez joindre :

Céline HEQUET-ROUILLY
Educatrice de Jeunes Enfants
Responsable du RAM4 des Loges
1167 Rue Verte - 45640 SANDILLON

Permanences :

Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi de 13h30 à 16h30

Jeudi de 13h30 à 16h30

Vendredi de 13h30 à 16h30

Assistantes Maternelles Agréées de la commune

Mme BOULMIER Béatrice 147 Route de Sigloy Tél : 06.17.94.86.27	Mme SALVODELLI Christine 272 Route de Marmain Tél : 02.38.58.15.83
Madame PRIEUR Emilie 1 Allée des Cerisiers Tél : 02.38.57.33.03	Mme BRETON Sabrina 14 Route de Vienne Tél : 06.46.79.06.16



02.38.41.13.20 / 06.79.12.51.89

ram4@cc-loges.fr



Syndicat Intercommunal d'Assainissement



LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

Le S.I.A (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs) gère le fonctionnement de la station d'épuration d'Ouvrouer-les-Champs, située route de Vienne, et du poste de refoulement de la commune. En 2017, 16 936 m³ d'eaux usées ont été traitées (17 118 m³ en 2016) avant d'être rejetés dans la Loue.

La conformité des rejets est vérifiée régulièrement par les Services de l'Etat.

Pour un complément d'information, le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement est mis à la disposition du public sur le site internet de l'Observatoire de l'eau <http://www.services.eaufrance.fr/> et sur le site de la Mairie de Sandillon <http://www.sandillon.fr/>. Destiné à l'information des usagers, ce document intègre l'ensemble les indicateurs techniques et financiers du service.

Travaux réalisés : création d'une aire en calcaire afin de faciliter l'accès aux engins de curage (photo).

L'étude diagnostic du réseau d'assainissement de la commune est maintenant achevée. Cette dernière a révélé la mauvaise étanchéité d'un regard. Des travaux de réhabilitation sont programmés pour 2019.

Le technicien en charge des installations, M. Thierry CHAMBOLLE, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} novembre 2018. Son successeur, M. Aymeric SERGENT a pris ses fonctions en juillet 2018.

HALTE AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES

Malheureusement la quantité de lingettes récoltées dans le réseau d'assainissement ne diminue pas. Elles sont la cause d'interventions fréquentes des agents pour déboucher les pompes encombrées par la filasse et de détériorations coûteuses des équipements. La lingette est pratique, c'est un fait, mais elle va dans la poubelle, pas dans les toilettes.





Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable Sigloy/Ouvrouer

Créé en 1962, ce syndicat a pour but la distribution de l'eau potable aux habitants des communes de Sigloy et d'Ouvrouer-les-Champs. Les deux communes gèrent leurs installations avec rigueur : château d'eau - matériel – réseau. Nous pouvons considérer cet état de choses avec satisfaction puisqu'il permet de maintenir un prix de l'eau tout à fait raisonnable.

Composition du bureau du Comité Syndical :

. Président	M. Jean-Claude FARDEAU
. Vice-Président	M. Olivier LEFAUCHEUX
. Membres titulaires*	Mme Laurence MONNOT M. Franck JANVRIN

**2 membres titulaires de la commune de Sigloy sont en attente de nomination à la date d'impression du présent document.*

Un rappel en quelques chiffres de la consommation d'eau de ces dernières années :

- 2013/2014 : 66 288 m3	- 2015/2016 : 67 385 m3
- 2014/2015 : 68 349 m 3	- 2016/2017 : 63 850 m3

Tarifs de l'eau et de l'abonnement des compteurs pour l'année 2019 (TVA 5.5 %) :

. Consommation :

- . 0.82 € H.T. le m3
- . 0.42 € H.T. le m3 au-delà de 300 m3/an pour les entreprises classées en catégorie « agricole »

Depuis le 1^{er} Janvier 2009, s'y ajoute une redevance pour pollution d'origine domestique, reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de **0.230 €/m3** d'eau facturé.

. Abonnement de compteurs :

Tarif annuel HT	Dimension compteur
19,00 €	15 mm
26,00 €	20 mm
37,00 €	30 mm
61,00 €	40 mm
93,00 €	60 mm
195,00 €	100 mm



Travaux réalisés en 2018 :

- Nettoyage et vidange du château d'eau
- Changement de compteurs d'eau
- Purges

Les dépenses globales en travaux d'entretien et de réparations du réseau s'élève pour l'année à 15 939,01 € HT.

Travaux prévus en 2019 :

Mise en conformité du périmètre de captage.

Principaux résultats d'analyses :

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	12,4 °f	12,6 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 543. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,25 mg/L	0,25 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	123 µg/l	309 µg/l	Eau présentant des dépassements épisodiques en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. Toutefois, l'eau présente des dépassements ponctuels en fer, d'origine naturelle. Tous les autres paramètres mesurés respectent les normes.



IMPORTANT

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir **dégager et nettoyer leur citerneau**, et d'être attentifs à **faciliter la tâche du fontainier** notamment, en taillant les haies situées autour du citerneau avant son passage pour relever les compteurs.

Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se verront facturés des travaux occasionnés.

Tous changements de propriétaire ou de locataire, doivent impérativement être signalés au secrétariat du SIAEP afin de récolter auprès des abonnés tous les renseignements utiles à l'enregistrement de leur compteur en remplissant la fiche d'abonnement au réseau d'eau potable.

Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars. Nous vous en informons par voie de presse et en affichage dans les Mairies de Sigloy et Ouvrouër-les-Champs.

Depuis 2012, il vous est possible de régler vos factures d'eau par carte bancaire sur Internet.

Vous disposez de toutes les informations utiles relatives à ce service sur vos factures d'eau.

Le Comité Syndical, son président, sa secrétaire et son fontainier vous souhaite une bonne année 2019.

PRESIDENT :

Monsieur Jean-Claude FARDEAU

02.38.59.73.40 ou 06.14.96.16.71

SECRETARIAT (Permanence le mercredi de 9 h à 12 h en Mairie d'Ouvrouer les Champs)

Madame Geneviève LEROUX-BACHELET

02.38.59.73.40 - siaep.sigloyouvrouer45@gmail.com

FONTAINIER :

Monsieur Jean-Luc DEDYKERE

06.85.60.94.50



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères



Le service est assuré par le SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire.

Chaque foyer doit disposer d'un bac de collecte en porte-à-porte ou d'un badge d'accès aux colonnes d'apport volontaire pour la collecte de ses ordures ménagères. Tout nouvel arrivant (propriétaire ou locataire) doit donc prendre contact avec le SICTOM pour la création de son dossier.

La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères est assurée le lundi matin. En cas de jour férié tombant un lundi, la collecte est assurée le lendemain.

Le bac doit être sorti au point de collecte le dimanche soir, couvercle complètement fermé. Les sacs aux sols ne sont pas collectés.

La commune n'est pas équipée de colonnes d'apport volontaire avec contrôle d'accès pour les ordures ménagères. Il est possible d'accéder aux colonnes des communes environnantes (Sigloy à la salle des fêtes, Jargeau rue du Civet, Tigy au niveau de la station d'épuration et du parking poids lourds). Les colonnes permettent de réaliser des dépôts de sacs d'ordures ménagères de 50 litres maximum.

Des conteneurs emballages, papier et verre vous permettent également de déposer les déchets recyclables sur la commune d'Ouvrouer-les-Champs. Ils sont situés route de Jargeau et au niveau de la Mairie.

Les dépôts d'ordures ménagères de toute nature au pied des points d'apports volontaires ou sur l'espace public sont interdits et passibles d'une amende pouvant s'élever à 1 500€.

Vous avez la possibilité de changer de moyen de collecte (bac contre badge ou inversément) ou de taille de bac sur demande auprès du SICTOM.

Pour vos déchets volumineux ou spéciaux, la déchèterie la plus proche est située à Jargeau, route de Tigy. Horaires d'ouverture ; lundi et jeudi 13h-17h, mardi, mercredi, vendredi et samedi 9h-12h/13h-17h. A partir du 16 octobre 2018, une nouvelle déchèterie est ouverte à Vienne-en-Val, ZAC Saint-Germain. Horaires d'ouverture : mardi et samedi 9h-12h/13h-17h ; mercredi 13h-17h du 1^{er} avril au 31 octobre ; vendredi 13h-17h. Les habitants d'Ouvrouer-les-Champs peuvent également accéder aux autres déchèteries gérées par le SICTOM.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le financement du service est assuré par une redevance, dépendant en partie de la production d'ordures ménagères de chaque foyer. Une facture annuelle est adressée directement par le SICTOM à l'adresse concernée.

Elle comprend un coût annuel minimum calculé en fonction de votre moyen de collecte pour l'année en cours, incluant un minimum de 17 levées pour le bac ou 27 dépôts pour le badge. La facture fait également apparaître les levées ou dépôts éventuellement effectués au-delà de ce seuil minimum pour l'année précédente.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site internet du SICTOM ou vous procurer le guide du SICTOM auprès de la Mairie.



SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire

ZI Saint-Barthélémy

BP 97 - 45110 Châteauneuf-sur-Loire

Horaires d'ouverture des bureaux (siège administratif) : lundi 9h-13h/14h-17h, mardi 9h-13h/14h-18h30, mercredi 9h-13h, jeudi 9h-13h/14h-17h, vendredi 9h-13h

sictom@sictom-chateauneuf.fr

www.sictom-chateauneuf.fr

02.38.59.50.25

Le jour de collecte habituel est le lundi matin.

Lors des jours fériés, la collecte des ordures ménagères est décalée sur les jours suivants.

Jours de changement de collecte :

En raison du lundi 22 avril (Lundi de Pâques), la collecte se fera le mardi 23 avril 2019 matin

En raison du lundi 10 juin (Pentecôte), la collecte se fera le mardi 11 juin 2019 matin

En raison du lundi 11 novembre (Armistice), la collecte se fera le mardi 12 novembre 2019 matin

Ouverture de la déchèterie de Vienne-en-Val à compter du mardi 16 octobre 2018

Horaires d'ouverture :

Mardi : 9h-12h /13h-17h

Mercredi : 13h-17h (du 01/04 au 31/10)

Vendredi : 13h-17h

Samedi : 9h-12h /13h-17h

Adresse :

Rue du Val – Zone artisanale Saint-Germain à Vienne-en-Val





Communauté de Communes des Loges

2018 une saison touristique animée



Châteauneuf-sur-Loire

Office de Tourisme Intercommunal
Val de Loire & Forêt d'Orléans
l'expérience nature



Jargeau

Sortez c'est l'été !

C'était le produit phare de l'été !
Un programme d'animations inédites pour découvrir des endroits atypiques et des thématiques très variées.

63 animations



L'Office de Tourisme sort de ses murs...

... pour accueillir les touristes sur les marchés de Châteauneuf et Jargeau, dans les campings de Châteauneuf, Combreux et Jargeau, sur la plage de l'étang de la Vallée à Combreux et dans le hall de Super U Châteauneuf



2019 : un nouveau site internet

Nouveau site, nouveau nom et nouveau look pour le 1^{er} trimestre 2019

Office de Tourisme Intercommunal **Val de LOIRE & FORÊT d'Orléans**

tourisme@valdeloire-foretdorleans.com



Nos éditions



L'Office de Tourisme c'est aussi

- 2 bureaux d'information à Châteauneuf et Jargeau
- 5.000 visiteurs accueillis au guichet
- 1.500 contacts renseignés par téléphone, mail et courrier
- 50.000 connexions par an



Bureau d'accueil de Châteauneuf sur Loire	Bureau d'accueil de Jargeau
3 place Aristide Briand - Tél. 02 38 58 44 79	La Chanterie, Bd Carnot - Tél. 02 38 59 83 42
Mai à septembre : du mardi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h	Juin à septembre : du mercredi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h
En juillet et août : dimanches & fêtes 10h-12h30	
D'octobre à avril : du mercredi au samedi : 10h-12h30 & 14h-18h	D'octobre à mai : Mercredi 14h-17h - Samedi 10h-12h & 14h-17h



Pour avoir des informations sur les services :

5 Rue du 8 Mai 1945
45150 Jargeau
Tél : 02 38 46 99 66 Fax : 02 38 46 99 68
Mail: ccloges@wanadoo.fr
Site internet: www.cc-loges.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

5, Impasse de la Garenne
45550 Saint Denis de l'Hôtel
(dans les locaux de la société Isi Elec)
Tél : 02 38 46 04 93 Fax : 02 38 46 99 68

Service Urbanisme - Instruction des autorisations d'urbanisme

5, Impasse de la Garenne
45550 Saint Denis de l'Hôtel
(dans les locaux de la société Isi Elec)
Tél: 02 38 46 60 41 Fax: 02 38 46 99 68
[Mail : instruction-urba-ccl@orange.fr](mailto:instruction-urba-ccl@orange.fr)



AFR (Association Foncière de Remembrement d'Ouvrouer-Les-Champs)

Institution :

L'A.F.R. a été instituée en date du 5 mai 1964 et constituée en date du 2 juillet 1964 par arrêtés préfectoraux.

Elle regroupe les propriétaires cotisants par le remembrement de la Commune d'Ouvrouer-Les-Champs, ordonné par arrêté préfectoral du 17 mars 1964 et a été ensuite rendu définitif par arrêté préfectoral du 17 février 1966.

Propriété et entretien des ouvrages :

L'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre, en assure l'entretien (collecteurs, tête de buse et/ou regards),

Cependant, les ouvrages suivants appartiennent aux propriétaires des parcelles sur lesquels ils se situent : drainages agricoles.

L'entretien de ces ouvrages sera assuré par : le propriétaire. A ce titre, suite à la réunion de l'Association Foncière du 24 mars 2016, il a été décidé, à l'unanimité, que les regards et couvercles endommagés seront à la charge des utilisateurs de jachères et des champs cultivés.

Pour information, et suite à sa réunion du 4 avril 2017, le bureau a décidé que les propriétaires de parcelles de plus d'1 hectare devraient désormais s'acquitter de la taxe de remembrement annuellement et non plus tous les deux ans.



Inondations – Fin mai/début juin 2016



Composition du Bureau :

Président : M. FARDEAU Jean-Claude

Membres : M. PAURIN Patrice

M. VENON Jean-Pierre

M. MORIN Jean-Marie

M. LEFAUCHEUX Olivier

M. ROGER Guy

« Extrait » du règlement relatif à l'utilisation du réseau de collecteurs d'assainissement :

Seuls les exploitants agricoles, qui désirent utiliser le réseau de collecteurs pour raccorder ses eaux superficielles, doit faire la demande écrite au Président.

Les eaux dont le déversement est autorisé sont les suivantes : eaux provenant des réseaux de drainage, les eaux de surface préalablement filtrées, les eaux pluviales.

Déversements interdits : les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères (lavage, toilette, ...), les eaux polluées d'origine agricole, les eaux usées autres que les domestiques, les matières solides ménagères, eaux de surface chargées en huiles ...

La réparation des dommages causés aux collecteurs par une utilisation abusive de ceux-ci sera mise à la charge des contrevenants, après que le Président leur ait adressé une mise en demeure préalable.

Le propriétaire ou l'exploitant s'engage à s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des collecteurs et des ouvrages annexes : il est scrupuleusement interdit d'entreprendre des opérations de construction, de plantation ou d'exploitation au-dessus des collecteurs. Tout dommage causé par différentes nuisances ou destruction par racines des collecteurs sera à la charge de l'exploitant ou du propriétaire.

Pour la réalisation de plantations dont les essences sont énumérées ci-dessous, les propriétaires respecteront les distances suivantes (à partir de l'axe du collecteur) :

- 5 mètres pour les haies vives ordinaires et pour les arbres fruitiers en espaliers,
- 10 mètres pour tous les résineux, y compris les thuyas et les arbres fruitiers à grand vent,
- 15 mètres pour les aulnes, saules, érables, châtaigniers, chênes, charmes et autres essences forestières traditionnelles,
- 20 mètres pour les peupliers.

Pour toute mutation de terres, le propriétaire doit en tenir informé l'Association Foncière de Remembrement.

Le Président,

Mr FARDEAU Jean-Claude



Ecole d'Ouvrouer

L'école oratorienne

Depuis la rentrée scolaire de 2018, les partenaires des écoles du RPI ont opté pour un changement de l'organisation de la semaine ainsi que des horaires de la journée pour avantager les plus jeunes élèves du regroupement.

Les nouvelles activités périscolaires ont été abandonnées.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-12H
13H50-16H50	13H50-16H50	13H50-16H50	13H50-16H50

1. Les activités sportives et culturelles :

Cycle musique dispensé par Marine MYNIEL aux 3 classes, tous les mardis de 9h à 12h. Une soirée-chants clôturera les séances à la salle polyvalente de Sandillon, le mardi 21 mai 2019.

Cycle rugby, une discipline devenue traditionnelle à l'école d'Ouvrouer (septembre-octobre), 8^{ème} année d'intervention de Nicolas Mire (éducateur diplômé d'état)

Le Cross de l'école organisé par Cécile MALBO, enseignante de la classe de CE2, le vendredi 29 mars: les élèves courent sur 3 parcours organisés sur le stade et à travers les rues du village, ils seront encadrés par de nombreux parents et bénéficieront de la présence obligatoire de la Croix Rouge qui assurera les situations d'urgence.

Cycle piscine à Jargeau, suivi par les élèves des cours moyens (CM1-CM2). Le savoir-nager est exigé pour la rentrée en sixième.

Grande exposition : Centenaire de la fin de la guerre 1914 - 1918 à Saint-Denis-de-l'Hôtel
Les 3 classes de l'école ont visité plus particulièrement l'exposition « La guerre en culottes courtes » le jeudi 18 octobre pour découvrir l'enfance dans la Grande Guerre (le conflit, la littérature enfantine et des jeux d'époque des nations en guerre) .

Les enseignants et les élèves ont beaucoup apprécié la qualité de la présentation de l'exposition.

Visite à Paris des coulisses du Grand Rex et du Centre Pompidou d'Arts contemporains.
Le thème retenu cette année pour nos activités culturelles est « le cinéma » et l'école s'emploie à maintenir la découverte et la pratique des Arts.



2. Un projet d'école numérique :

Dans le cadre des équipements numériques des écoles rurales, l'école bénéficie d'un financement exceptionnel de l'état et d'une participation financière du SIRIS pour la mise en place de VPI (vidéo projecteur interactif) dans chacune des classes de l'école d' Ouvrouër .

Cet équipement permet d'amener davantage d'interactivité pédagogique avec les élèves.

3. Présentation du personnel :

1. L'équipe pédagogique

Mme MALBO Cécile dispense les cours aux CE2 (19)

Mme VARINOT Anthony enseigne aux CM1 (21)

Mme NICOLAS Laurence assume la direction et encadre les CM2 (20)

2. Le personnel communal

Mme AUBIER Sandrine a la charge des repas du restaurant scolaire avec l'aide de Mme CHANGENOT Patricia .

Mmes SANCHEZ Virginie et COLLET Ludivine assurent la surveillance de la cour durant la pause méridienne.

Mme COLLET Christel s'occupe du ménage des trois classes de l'école

Visite de l'exposition





Groupement Indépendant des Parents pour les Elèves



Pour nous, délégués des Parents d'Élèves, il s'agit de défendre les intérêts des élèves et participer à leur épanouissement au sein de l'école.

Les élections des Représentants des Parents d'Élèves pour l'année 2018/2019 ont eu lieu le vendredi 12 octobre. Nous remercions les parents pour leur forte implication dans ce vote et la confiance qu'ils nous ont ainsi témoignée.

Sont élus au G.I.P.E. :

A FEROLLES (participation de 62,07 %)

Céline LEMAUR, Sandrine BERRUET-PERLY, Julien ILLAND, Laetitia MARCHAND, Marie SIMON et Guillaume CARREAU.

A OUVROUER (participation de 65,42 %)

Margaret GOUT, Maud DUMUIS, Gérald MATHIS et Ludivine TURCOT.

* Nous participons à 3 conseils d'école dans l'année. Nous nous y exprimons en ce qui concerne le fonctionnement de l'école (règlement intérieur, projet d'école, hygiène, santé, sécurité ...).

* Nous sommes également présents au sein du Syndicat Scolaire.

Nous restons à votre écoute pour toute information, toute question ou tout problème relatif au fonctionnement de l'école.

Nous vous rappelons que les comptes-rendus des conseils d'école sont consultables sur les sites internet des 2 communes.

Contact: Margaret GOUT : 06.82.96.30.93 - gipe.45150@gmail.com

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour 2019 !



Association des Parents d'Elèves Férolles / Ouvrouer

Depuis l'Assemblée Générale du 28/09/18, le bureau a été reconduit et se compose de :
Stéphanie Couannault (présidente), Céline Lemaur (présidente suppléante),
Valérie BARRUET(trésorière), Margaret GOUT (secrétaire) et Sandrine Bertrand (secrétaire adjointe).



Forte de 24 membres, l'A.P.E. a pour but d'organiser des manifestations ou opérations afin de subventionner les écoles grâce aux bénéfices ainsi récoltés (pour l'année 2017 / 2018, 8508 € leur ont été versés). Ces subventions serviront à financer des projets et du matériel pédagogique ainsi que partiellement ou en totalité les sorties scolaires et classes de découverte de nos enfants. Sans cet apport, ces sorties seraient pour la majorité à la charge des familles en totalité, ou tout simplement supprimées !! Afin que l'association puisse perdurer (ainsi que les manifestations qui y sont associées), l'aide des familles est fondamentale, notamment pour la kermesse avec la tenue des stands qui demande le plus de volontaires.

L'A.P.E. remercie d'ailleurs les parents qui se sont d'ores et déjà portés volontaires pour aider ponctuellement lors de nos diverses manifestations et espère en avoir encore d'autres !





Les manifestations à retenir pour cette nouvelle année sont les suivantes :

- Après- midi « galette des rois » avec les enfants le samedi 12/01/19 ; Au programme : jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30 à la salle des fêtes d'Ouvrouer les Champs.
- Opération « Objets créatifs » en janvier/ février.
- Opération « chocolats de Pâques » en Mars.
- La soirée maternelle au gymnase de FEROLLES (après le spectacle, stands buvette/gâteaux tenus et au profit de l'A.P.E.) le vendredi 22/03/19 au gymnase de Férolles.
- Vide grenier à la salle des fêtes de FEROLLES le dimanche 24/03/19, de 9 h 00 à 18 h 00.
- La soirée chants à SANDILLON (entrées au profit de la coopérative scolaire et à l'entracte stands buvette/gâteaux tenus et au profit de l'A.P.E.) le 21/05/2019.
- Kermesse le vendredi 14/06/19. De 17h00 à 19h15 : amusements à travers différents jeux, avec stands collations et rafraîchissements. Aux environs de 19h30 : tirage des gros lots de la tombola ! Puis dîner « pique-nique sur l'herbe » et danses animées !
- Après-midi Halloween le samedi 09/11/19 Au programme : enfants déguisés, jeux et animations diverses, de 15 h 00 à 17 h 30 à la salle des fêtes d'Ouvrouer les Champs. (sous réserve de confirmation).
- Opération vente de chocolats de Noël en Novembre.

Rejoignez-nous !

ape.45150@gmail.com www.facebook.com/ApeEcolesFerollesOuvrouerLesChamps





La Garderie à Ouvrouer les Champs



La Garderie des P'tits Loups

10^{ème} rentrée scolaire pour la garderie associative.

Nous avons le plaisir d'accueillir une trentaine d'enfants dans le Pôle Jeunesse et Loisirs.



Notre équipe de bénévoles et nos salariées, ont à cœur de proposer un accueil convivial, familial et chaleureux aux familles ainsi que de proposer aux enfants des activités diverses et variées.

Cette année, la garderie ouvre ses portes activités ludiques.

Au menu, création d'objet divers (en fonction des saisons), atelier cuisine, jeux collectifs et individuels. L'équipe a à cœur de proposer un service à l'ensemble des familles Oratoriennes. Vous souhaitez des renseignements, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pendant les temps de garderie ou le mercredi.



le mercredi toute la journée pour des

tion des saisons), atelier cuisine, jeux collectifs et individuels. L'équipe a à cœur de proposer un service à l'ensemble des familles Oratoriennes. Vous souhaitez des renseignements, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pendant les temps de garderie ou le mercredi.



Notre garderie associative fonctionne grâce au bénévolat

**Si vous souhaitez apporter un peu de votre temps, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous serons ravis d'accueillir parmi nous des nouveaux bénévoles.**

Horaires :

Lundi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mardi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Mercredi	7h30 – 17h30
Jeudi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 19h
Vendredi	7h30 – 8h45 et de 16h30 – 18h30

Nous proposons également un accueil occasionnel à partir de 7H le matin.



Nos tarifs (sous réserve d'augmentation) :

- ✓ **Adhésion** : 15 € par famille
- ✓ **Cotisation** : 5 € par enfant
- ✓ **Tarif d'accueil matin ou soir** : 3,70€
- ✓ **Tarifs d'accueil journée** : 4,00€ €
- ✓ **Accueil de dépannage** : 5€ quel que soit le temps de présence de l'enfant
- ✓ **Tarifs du mercredi** :
 - **Famille Oratoriennes adhérentes** : 13€ La journée, 8€ La demi-journée
 - **Famille Oratoriennes Non adhérentes** : 14€ La journée, 9 € La demi-journée
 - **Autres** : 15€ La journée, 10€ La demi-journée

Les inscriptions sont acceptées tout au long de l'année scolaire.

Contact :

- ❖ Portable garderie : 07.62.61.19.73
- ❖ Ludivine TURCOT (Présidente) : 06.16.27.39.23
- ❖ Laetitia MARCHAND (Trésorière)
- ❖ Sandra JOSEPH (Secrétaire)

- ❖ Adresse email : garderieouvrouer@hotmail.fr
- ❖ Site Internet : <http://www.lagarderie45150.e-monsite.com>

Les animations passées :

- ✚ Loto spécial enfant
Un bel après-midi pour les enfants et les parents.



- ✚ Après Midi Pétanque et Jeux extérieurs
Peu nombreux mais belle équipe





- ✚ 22/10/2018 —>Tournée des p'tits monstres : Les enfants et leurs parents ont défilé dans les rues de la ville pour une récolte de bonbons à l'occasion d'halloween. Un grand merci à tous les enfants participants et un grand merci aux nombreuses familles ayant ouvert leur porte à cette petite troupe de monstres.



- ✚ Vente de bulbes et fleurs -> Une vente de bulbes et fleurs a été réalisée fin octobre début novembre, pour un bénéfice de 244.94€. Merci à toutes les familles qui ont commandé. !!

Les animations à venir:

- ✚ Loto Spécial Enfant => courant 2019
- ✚ Vide ta chambre => Courant 2019
- ✚ Sortie pédestre ou vélo : courant 2019



Les partenariats:

- ✚ Les partenariats avec les sites suivants:
 - ❖ LA SOURIS VERTE: Vente de cabas, gommettes et autres articles.



D'autres animations pourront être proposées au cours de cette année.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet pour connaître les dernières actualités.

L'équipe de la Garderie tient à remercier chaleureusement Mme le Maire ainsi que l'équipe municipale pour son aide précieuse dans l'ensemble de nos manifestations ainsi que toute l'équipe du Comité d'animation pour le prêt de matériel.

Un grand merci à tous pour votre aide et votre générosité !!!





Le Comité d'Animation

Traines Savates :

Retour des « Traines Savates », avec une belle participation en début d'année. Les Traines Savates ont parcouru les routes d'Ouvrouer chaque 2ème dimanche de chaque mois pour des balades de 5 à 8 kms.

Vide Grenier :

Malgré un terrain réduit il y avait 30 exposants pour 175m de déballage en tout genre.

14 Juillet :

Nous remercions la Horde de Freyja pour le spectacle humoristique et de feu lors de la retraite aux flambeaux, Nadège et Fanny CROZE pour les balades à poney ainsi que les DJs pour la musique et l'ambiance de la soirée. Et bien entendu les participants au pique-nique géant.

15 Juillet :

Visionnage de la finale de la Coupe du Monde avec une 40 de supporters en folie.

Rallye Rosalie :

Balade en Sologne agréable au volant des vieilles voitures.

Randonnée :

Malheureusement avec le temps maussade seulement une trentaine de participants se sont déplacés.

Pour information :

Le Comité offre la possibilité de louer du matériel : tables, bancs et un barnum.
Pour tout renseignement, contacter Daniel au 06 09 84 27 99





Loto



Concert de Noël





Amicale des Anciens & Section boules

Après une année ensoleillée et chaude, nous terminons l'année 2018. Pas beaucoup de changements au sein du Club. Nous avons changé de local, les petits écoliers ont repris les salles du Pôle jeunesse. La garderie en avait besoin pour les activités du Mercredi.

Nous remercions Ludivine et Laëtitia qui viennent installer les tables pour aider les anciens, le mardi soir, dans le préau de l'école.

Au mois de Mai, nous avons fait une rencontre de boules avec Vienne-en-Val. Cette super journée s'est terminée par un petit pot de l'amitié.

Comme les années précédentes, les concours de belote ont réuni les joueurs de cartes à Vienne-en-Val.

En 2019, nous espérons pouvoir les recevoir dans la nouvelle salle des fêtes.

Osez venir nous rencontrer, à l'exemple de cet Oratorien qui vient avec son Solex et un autre jeune retraité qui ont rejoint notre équipe. Tous deux semblent très contents de notre Club.

Faites comme eux ! Nous vous recevrons avec plaisir.





ASSOCIATION « LES ENFANTS DU VILLAGE »

Composition de notre bureau :

Présidente : BARRUET Valérie

Trésorière : MARCHAND Laëtitia

Secrétaire : MATHIS Céline

Notre fonctionnement :

Notre association a pour but de proposer des après-midi « activités manuelles » et des sorties aux enfants, pendant les vacances scolaires.

Aucune cotisation annuelle n'est demandée pour faire partie de l'association.

Elle est composée uniquement de membres d'honneur.

Une participation financière de 2 à 4 euros est demandée par enfant, dès la moyenne section, pour l'achat des fournitures nécessaires à la réalisation des objets confectionnés.

Lors de chaque période de vacances, des dates sont proposées et chaque enfant peut être inscrit et venir quand il le souhaite (nous demandons que l'enfant soit obligatoirement accompagné d'un adulte responsable). Madame Monnot diffuse les informations sur le site internet de la Mairie et des mails sont également envoyés aux familles ayant communiqué leur adresse.

Remerciements :

Nous remercions la Municipalité pour la mise à disposition du préau de l'école et du Pôle Jeunesse et Loisirs.

Bilan de nos activités en 2018 :

Comme chaque année, nous avons organisé une vente de chocolats de Noël en novembre 2017 par l'intermédiaire d'Initiatives Saveurs et celle-ci a remporté, une nouvelle fois, un vif succès.

Cette année 2018, peu de familles ont répondu présent lors des activités. De ce fait, la quasi-totalité des après-midi proposés ont été annulés, faute d'effectif suffisant.

Notre **prochaine assemblée générale** aura lieu **fin janvier ou début février** 2019.

La date sera précisée ultérieurement sur le site internet de la Mairie.

Nous aborderons le devenir de l'association et le nouveau « souffle » que nous pourrions éventuellement lui donner.

Nous demandons aux familles intéressées de nous contacter par mail afin de recevoir nos informations et nos bulletins d'inscriptions aux activités car il n'y aura plus de distribution « papier ».

Mail de l'association : lesenfantsduvillage@live.fr

Nous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2019



LA HORDE DE FREYJA

Qu'est-ce que la Horde de Freyja ?

Le nom de notre association vient de la déesse Freyja, déesse de la famille et du clan chez les Vikings. Nous sommes une association de loi 1901 d'évocation viking et une troupe jongleurs de feu. Nous proposons différentes prestations en fonction des demandes.

Nous participons à des campements médiévaux ou nous organisons des activités pour les petits et les grands, nous fournissons également de manière plus large des informations sur l'époque médiévale ainsi que des immersions par des ateliers artisanaux. Nous faisons également des spectacles pyrotechniques et lumineux ainsi que des déambulations lors de fêtes et des carnivals. Et pour finir nous animons divers évènements tel que des bals en tant que troupe de danseurs.

Si vous voulez nous rejoindre, nous nous entraînons les mardis soirs au 165 Route de Vienne 45150 Ouvrouer les champs.

Venue sur réservation au 06 47 28 52 21 ou sur l'adresse lahordedefreyja@gmail.com



Le calendrier des manifestations 2019

<p>JANVIER</p> <p>5 Assemblée Générale → Préau de l'école → Le comité d'animation</p> <p>9 Assemblée Générale → Préau de l'école → L'amicale des anciens</p> <p>12 Après-midi galette → Salle des fêtes → APE des écoles</p> <p>19 Inauguration de la salle des fêtes et vœux</p> <p>27 Vide-Armoires → salle des fêtes → Garderie des P'tits Loups</p>	<p>FEVRIER</p> <p>6 Après-midi crêpes → Préau de l'école → L'amicale des anciens</p> <p>23 Soirée moules/frites → Salle des fêtes → Le comité d'animation</p> 
<p>MARS</p> <p>17 Loto des enfants → Salle des fêtes → Garderie des P'tits Loups</p> <p>22 Soirée des Maternelles → Férolles → APE des écoles</p> <p>24 Vide-greniers → Férolles → APE des écoles</p> <p>27 Concours de belote → Préau de l'école → L'amicale des anciens</p> <p>31 Bourse aux échanges → Salle des fêtes → Le comité d'animation</p>	<p>AVRIL</p> <p>7 Rando vélo → Comité d'Animation</p>
<p>MAI</p> <p>8 Commémoration</p> <p>12 Repas de l'amicale des Anciens → Salle des fêtes</p> <p>21 Soirée chants des écoles → Sandillon</p>	<p>JUIN</p> <p>14 Kermesse des écoles → Férolles → APE des écoles</p> <p>16 Vide-Greniers → Aire Bezault → Comité d'Animation</p> <p>28 Bal fin de promo collègue → Salle des fêtes → Fcpe</p>
<p>JUILLET</p> <p>5 Boom des CM2 et 6^{ème} → Salle des fêtes → Les Enfants du Village</p> <p>14 Manifestation organisée par la Municipalité et les Associations</p>	<p>AOUT</p>  <p>Bonnes vacances</p>
<p>SEPTEMBRE</p> <p>8 Rallye Rosalie → La municipalité et le comité d'animation</p> <p>6 AG-Garderie des P'tits Loups → PJJ</p> 	<p>OCTOBRE</p> <p>6 Fête de la Vie Locale → Salle des fêtes → La Municipalité</p> <p>13 Randonnée → Comité d'Animation</p> <p>19 Repas des aînés → Salle des fêtes → La Municipalité</p> <p>19 Après-midi Halloween → PJJ et goûter salle des fêtes → Garderie des P'tits Loups</p>
<p>NOVEMBRE</p> <p>6 Concours de belote → Préau de l'école → L'amicale des anciens</p> <p>9 Soirée à thème → Salle des fêtes → Le comité d'animation</p> <p>11 Commémoration</p> <p>23 En attendant Noël → Salle des fêtes → APE des écoles</p>	<p>DECEMBRE</p> <p>8 Loto → Salle des fêtes → Comité d'Animation</p> <p>18 Goûter de Noël → Préau de l'école → L'amicale des anciens</p>

Etat civil

<p><u>Naissances 2018</u></p>  <p>RENAUD Jeanne, Elisa, Marie, née le 29 janvier 2018</p> <p>LEVEAU Gabin, Stanislas, né le 11 février 2018</p> <p>GORRY DELESTIENNE Eloann, Nathan, Ezio, né le 06/05/2018</p> <p>QUERSONNIER-BRULE Diego, Kyllian, Nicolas, né le 29 juin 2018</p> <p>CHARDRON Mathys, Angelo, Alain, né le 17 juillet 2018</p> <p>RÉTHORÉ Lyana, Nadège, Geneviève, née le 13 décembre 2018</p>	<p><u>Mariages 2018</u></p>  <p>M. AMANS Olivier, Luc, Paul et Mme ROBERT Aurélie, Marie, Danièle, le 20/01/2018</p> <p>M. AUBRY Philippe-Emmanuel, Michel, André et Mme LAFAY Laurence, Marie-Louise, Léonce, le 24/03/2018</p> <p>M. FARDEAU Bruno, Marceau, Paul et Mme BAILLON Nathalie, Marylène, Odile, le 07/04/2018</p> <p>M. DUVAL Jacques, Marie, Bernard et Mme THION Marie-Odile, Georgette, Juliette, le 28/09/2018</p> <p><u>Pacs 2018</u></p> <p>M. PARAVIS Vincent, Clément et Mme SAVIGNAC Christelle, le 6 février 2018</p>
<p><u>Décès 2018</u></p> <p>M. BARON Jean, Lucien, le 10 octobre 2018</p> 	

Bienvenue aux nouveaux habitants :

Route de Vienne en Val

N°5 : PEYRE Patrick et Marielle

N°32 : QUERSONNIER-BRULE Jérémy et POUZIER Emilie

N°165 Ter : MARCADET Pierre et TOTH

Route de Tigy

N° 127 : LEVEAU Stanislas et CUNY Marlène

Route de Sigloy

N° 163 : RÉTHORÉ Wilfrid et BYROTEAU Adélaïde

Route de Villault

N°29 : MORET Nicolas et Erika

Route de Jargeau

N° 11 : PATINOTE Florian et GOULOIS Chloé

Route des Caillardières

N°18 : M. et Mme PARIS





L'aide à domicile (UNA) – Secteur de Tigy



6 rue du 20 Août 1944

45510 TIGY

02 38 58 11 54

una45tigy@gmail.com

L'UNA RECRUTE

Donnez du sens à votre vie professionnelle !

Vous aimez **aider** les autres, vous êtes **autonome** et mobile, vous avez une bonne **capacité d'adaptation** et le **sens de l'organisation**.

L'UNA recherche des aides à domicile motivées pour son secteur de Jargeau-Sandillon.

Afin d'intervenir auprès de ses usagers.

METIER D'AIDE A DOMICILE

« On se sent utile. Ces personnes que l'on aide peuvent ainsi rester chez elles le plus longtemps possible. »

En pratique

- Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant de la maison : entretien du logement, des vêtements, du linge.
- Aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne : apporter une aide à la réalisation des achats alimentaires ainsi qu'à la préparation des repas.
- Accompagner la personne aidée dans ses sorties: rendez-vous chez le médecin par exemple.
- Assister la personne aidée dans des démarches administratives.
- **Intervention pour l'entretien du logement et gestion du linge chez les personnes encore en activité professionnelle.**

Autonome mais pas seul(e) !

L'aide à domicile travaille sous la responsabilité d'un(e) responsable qui organise ses journées et le/la supervise. C'est aussi un travail d'équipe car plusieurs professionnels peuvent intervenir auprès d'une même personne (infirmière, aide-soignante...). La communication entre les professionnels, la personne aidée et son entourage est primordiale pour une bonne prise en charge.

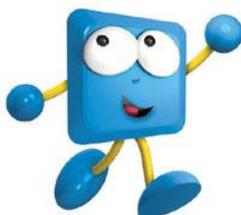


Une journée type d'une aide à domicile

- 8h à 10h** Monsieur JEAN, 90 ans - entretien du logement et du linge préparation du petit déjeuner et du déjeuner tout en discutant.
- 10h15 à 12h15** Monsieur et Madame ROBERT, 92 et 95 ans - vaisselle, repassage, préparation des repas, balayage et échanges divers.
- 13h45 à 15h45** Madame ALICE, 75 ans - petites courses, l'emmène chez le généraliste, le pharmacien et au loto.
- 17h à 18h** Retour chez Monsieur JEAN - repassage et préparation du repas du soir.
- 18h15 à 19h15** Madame FAURE, 86 ans - aide au repas avec vérification prise de médicaments, petite toilette avec change de protection, aide au coucher.

Comment devenir Aide à domicile ?

Vous pouvez accéder au métier d'Employé(e) à domicile en obtenant un des diplômes de la branche. Renseignez-vous auprès de Pôle Emploi ou de votre mission locale si vous avez moins de 26 ans !



Agrandissement de notre secteur géographique d'intervention

Depuis le mois d'octobre 2018, l'UNA du secteur de Tigly intervient en plus sur les communes de Guilly, Sully-sur-Loire et Viglain.

Vous pouvez nous contacter :

Lundi et mardi : 9h -12h et de 16h30 - 17h30

Du mercredi au vendredi : 9h - 12h et de 14h- 17h30

Nous sommes à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.



Annuaire des Professionnels de la Commune

Beauvais Christian Apiculteur - Vente de miel	171 route de Jargeau 02.38.59.92.94	Les Jardins De Richebourg Paysagiste, vente de végétaux	15 Route de Richebourg 02.38.57.23.11
Chenil "Les Chevalliers" Pension pour chiens et chats	147 Route des Chevalliers 02.38.59.91.94	O Levain Farine Fabrication artisanale de pains, pâtisseries et viennoiseries	196 Route de Jargeau 06.70.94.06.88 www.olevain.fr
RG Maçonnerie Travaux de maçonnerie et gros œuvres de bâtiment	45 Route de Marmain 06.62.68.16.17	Peffer Anne Création et réalisation de décor pour divers évènements	9 Route de la Levée 02.38.46.17.37 06.88.68.04.80
Centre Vulcanisation Service Solutions pour votre convoyeur Maintenance, dépannage, conseil, accessoires Mr Carl FAZIO	104 Route de Sigloy 02.34.50.52.28	Gaël Le Roc'h Charpente écoconstruction	Courpain 02.38.59.71.55 06.09.05.94.48
Fleury Mathieu Maraîcher bio	La Ferme aux Abeilles 56 Route de Jargeau	Rocher Julien Infirmier libéral	Route de la Levée Cabinet 38 Grande rue Jargeau 06.83.81.79.42
Giraudier Fabrice Plomberie/Chauffage	75 Route de Jargeau 02.38.58.19.94	T.V.F Terrassement, assainissement, curage d'étang et maçonnerie	154 Route de Marmain 02.38.58.17.86 06.81.33.73.87
J.E.V Lebrun Bruno Réalisation, entretien espaces verts	139 Route de Sigloy 02.38.58.18.16	Le Potager Bio de Marmain Productrice de légumes bio	108 Route de Marmain 06.77.74.96.50
		Virouleau Cyril Multi-services intérieur et extérieur	14 Rue de la Routisserie 06.82.94.58.22

COMMERCES AMBULANTS

<p>La Boucherie</p> <p>Mr Pachot Thierry 02.38.59.02.07</p> <p>Circule dans Ouvrouer</p> <p>Les mardis de 12h45 à 13h30</p> <p>Les vendredis de 16h à 17h</p>	<p>La Poissonnerie</p> <p>M. Kentzinger Alain 06 66 94 89 22</p> <p>Stationne dans le centre bourg</p> <p>Tous les mercredis</p> <p>de 8h à 8h30</p>
--	---

Civisme...

RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour les voisins en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique, moteur, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables: de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00

ABOIEMENTS DES CHIENS

Régulièrement, les services municipaux reçoivent les plaintes d'administrés ayant à subir les nuisances provoquées par des aboiements fréquents, intempestifs et prolongés des chiens de leurs voisins. Ces aboiements ne constituent pas un inconvénient normal de voisinage mais un trouble anormal et une nuisance.

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, mais sanctionne par contre les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage : porter atteinte à la tranquillité du voisinage peut être puni d'une amende de 3^{ème} classe (jusqu'à 450 €).

STOP AUX DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES AUX ABORDS DES COLONNES DE TRI



Face à la recrudescence des dépôts d'ordures devant les colonnes de tri, la commune tient à rappeler qu'il est interdit de déposer des objets de quelque nature que ce soit à côté ou au pied des conteneurs mis en place pour la collecte sélective.

La commune en appelle au CIVISME de tous.

Le dépôt sauvage de déchets au-delà de son interdiction est passible d'une amende.

Aux abords des colonnes de tri rien ne doit être entreposé.

Seuls les recyclables ont leur place dans les colonnes.

Ne transformons pas les abords des points d'apport volontaire en dépôts sauvages !



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS C'EST INTERDIT

L'**interdiction** du brûlage des déchets verts est issue de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, interdiction d'ailleurs effectivement reprise à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) du Loiret pris par **arrêté préfectoral du 9 juin 2017**.

Cette interdiction générale est motivée tant par des considérations environnementales que par des conditions de sécurité et de salubrité publiques.

Comme cela a été rappelé dans la circulaire précitée du 9 juin 2017, le brûlage à l'air libre de déchets peut générer un risque de propagation d'incendie dans certaines circonstances mais également être source de gêne pour le voisinage (odeurs et fumées).

Les solutions : la technique du paillage, le compostage individuel, l'apport volontaire en déchetterie.

Nous rappelons également que brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La taille des haies, l'entretien des friches et l'élagage des arbres sont à la charge des propriétaires de terrain.

Il est interdit de laisser un terrain en friche totale sans entretien.

L'élagage des arbres débordant sur le domaine public est obligatoire afin d'éviter des chutes pouvant provoquer des accidents, gêner la circulation et la visibilité.

Chaque particulier doit tailler les végétaux débordants au-delà de sa limite de propriété (mur, clôture.).

La hauteur autorisée par le code civil (article 671), est de 2 mètres pour les haies plantées à 50 cm de la voie publique, avec un retrait de 2 mètres pour les haies d'une hauteur supérieure à 2 mètres.

Les haies ne doivent pas déborder sur le trottoir ou les fossés : il est donc recommandé de les tailler régulièrement. Dans le cas contraire, les travaux seront effectués et facturés aux intéressés.

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Pensez aux personnes, qu'il s'agisse des mamans avec des poussettes, des écoliers, des personnes âgées ou des handicapés, qui sont alors contraints de se mettre en danger en descendant sur la chaussée.

Laissez suffisamment de place afin que les piétons puissent circuler correctement.

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



OUVROUER LES CHAMPS

- | | | | |
|------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| 1 Route de Jargeau | 6 Route des Chevalliers | 11 Route de la Saussaie | 16 Rue de la Loue |
| 2 Route de Tigy | 7 Route des Caillardières | 12 Route de la Levée | 17 Allée des Erables |
| 3 Route de Vienne | 8 Route de Marmain | 13 Route de Sigloy | 18 Allée des Tournesols |
| 4 Route du Trépied | 9 Route de Bapaume | 14 Route des Vallées | 19 Allées des Cerisiers |
| 5 Route de Richebourg | 10 Route de Villault | 15 Route de la Routisserie | 20 Aire de pique nique |





L'ESPACE ORATORIEN

